

**Avenant n°1 à l'acte de nomination des mandataires
Régie de recettes et d'avances de Grand**

Le Président du Conseil départemental des Vosges,

Vu l'arrêté n° 2021/5640/OH/DCSJ-SSC portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour le site de Grand ;

Vu l'arrêté n° 2021/5641/OH/DCSJ-SSC portant acte de nomination du régisseur et des mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté n° 2022/6605/EJ/DCS-SSC portant acte de nomination des mandataires ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 avril 2022 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 5 avril 2022 ;

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 5 avril 2022 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER

En complément de mesdames Jessica Barrière, Laurence Maillot, Sylvie Sijan, Claire Bonnard, Marine Féliziani, Séverine Perrin, Pauline Hilaire, et Messieurs Damien Antoine, Alexandre Lebrun, est nommée mandataire de la régie de recettes et d'avances de Grand, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avance de Grand avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Madame Alexane PARENT pour la durée de ses contrats

ARTICLE 2

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif des régies, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal, ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

ARRETE 2022/6617/EJ/DCS-SSC

FAIT à Epinal, le 08.04.2022

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ QUALIFIÉE
POUR NOMMER
LE MANDATAIRE,

SIGNATURES RÉGISSEUR
ET MANDATAIRE SUPPLÉANT
PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE
MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Le régisseur

Vu pour acceptation



Estelle JACQUEMIN



Damien PARMENTIER
2022.04.08 11:55:27 +0200
Ref:20220405_141808_1-5-0
Signature numérique
Le Directeur Général des Services

DAMIEN PARMENTIER

Damien PARMENTIER

Les mandataires suppléants

Estelle CLERGET

Vu pour acceptation



Aurélie DEBROSSE

Vu pour acceptation



SIGNATURE DU MANDATAIRE
PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE
MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Alexane PARENT

Vu pour acceptation

